

On peut lire, par exemple, cette déclaration à la page 190:

De nos entretiens avec des représentants de Radio-Canada et d'autres personnes intéressées à la programmation et à la production d'émissions télévisées, notamment avec des réalisateurs, il ressort que, tout au long de sa courte histoire, la télévision de Radio-Canada s'est ressentie du mécontentement contenu de ses réalisateurs; ce mécontentement est provoqué par ce que ceux-ci considèrent de l'ingérence indue de l'administration, dans le domaine artistique. En réalité il s'agit souvent d'une simple différence de goût entre le créateur et l'administrateur. Nous ne parlons pas ici de la susceptibilité des réalisateurs, surtout de ceux qui s'occupent des émissions d'actualité vis-à-vis toute pression inconvenante qu'on peut exercer sur eux, quant à la teneur d'une émission, comme celles qui ont donné naissance à une polémique, à Toronto, en 1959, au sujet de l'émission *Preview Commentary*. Les diverses modalités d'organisation et de régie financière, aux centres de production, sont une source permanente de mécontentement, car, disent les réalisateurs, nombre d'entre elles les empêchent d'utiliser une efficacité et avec économie les studios et autres installations qui sont les outils de leur métier.

A la suite de ce passage, on lit dans le Rapport (Et je cite encore):

Ce ressentiment latent ne s'en manifeste pas moins, à l'occasion, l'incident le plus notable étant la grève regrettable des réalisateurs de Montréal en 1959.

Puis après avoir fait valoir quelques-unes des mesures prises par la direction de la Société devant de telles situations, on ajoute: «Tout semble momentanément rentrer dans l'ordre, mais les réalisateurs n'en demeurent pas moins mécontents.»

Lorsque j'ai parlé d'un mécontentement contenu susceptible d'exploser, je ne faisais que reprendre l'expression employée par le Comité même. Quoi qu'il en soit, tous deux se produisent vraisemblablement au contact de «matières inflammables».

Ce rapport, d'un bout à l'autre, renferme des citations semblables. Je suis certaine que les honorables députés ayant lu le document en question les auront remarquées. En fait, ce que j'essaie de faire ressortir c'est que d'autres personnes ont abordé ces questions, directement ou non, avec les intéressés, pour en arriver aux mêmes conclusions que moi.

Je dirai même que les deux parties en cause ont admis, au cours du différend, que la portée du problème est plus vaste, qu'il ne s'agit présentement que d'un cas isolé. Dans la communication que les représentants de l'Association des réalisateurs de Toronto adressaient mardi soir à la direction de Radio-Canada, ils déclaraient ce qui suit:

En outre, à notre avis et, aussi d'après ce que nous croyons comprendre, de l'avis du président, il ne s'agit que d'un problème parmi bien d'autres du même genre qui se présentent à Toronto et dans d'autres centres de production et qu'il faudrait étudier.